

L'Anse-Saint-Jean, le 9 janvier 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Monsieur Graham Park

001-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par .

002-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016
 - 3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016
 - 3.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de décembre 2016
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 ADMQ - Renouvellement de la cotisation pour 2017
 - 7.2 Regroupement (intégration) de l'office municipal d'habitation de l'Anse-Saint-Jean avec l'office municipal d'habitation de Saguenay
 - 7.3 Dépôt des déclaration des intérêts pécuniaires 2017
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. URBANISME**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Mandat d'analyse concernant le bris de pompe au Mont Édouard
 - 11.2 Subvention aux organismes 2017

- 11.4 Équipements municipaux au Mont Édouard
- 12. VARIA**
- 12.1 Dossier communication - proposition d'À laise Média
- 12.2 Motion de félicitation au comité de la bibliothèque municipale
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

003-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016 soit accepté sans modification.

004-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 soit accepté sans modification.

005-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit accepté sans modification.

006-2017

ACCEPTION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2016 au montant de 45 858.66\$ et des paiements directs au montant de 1 375.87\$, tel que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

007-2017

ADMQ - RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION POUR 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 859.64 \$ taxes incluses.

008-2017

REGROUPEMENT (INTÉGRATION) DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ANSE-SAINT-JEAN AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY

ATTENDU que le projet de loi no 83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016 ;

ATTENDU que le regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay (ci-après « la MRC du Fjord ») avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay n'est pas prévu au projet de loi

no 83 ;

ATTENDU que l'Office municipal de Saguenay ne veut pas s'éteindre ;

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Saguenay est situé sur un autre territoire que celui de la MRC du Fjord ;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC du Fjord avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de regrouper et d'intégrer l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay selon les conditions et modalités suivantes :

1. Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Saguenay devient l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord ;

2. Que deux (2) membres du milieu socio-économique du territoire de la MRC du Fjord et nommés par la MRC du Fjord, siègent au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saguenay ;

3. Que deux (2) membres du milieu socio-économique ou sociocommunautaire de la MRC du Fjord soient nommés par la MRC du Fjord, siègent au Comité de sélection de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord ;

4. Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean, avant son intégration ;

5. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, respecte, dans la mesure du possible le certificat de conformité propre à l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean ainsi que leurs critères d'admissibilité dans l'octroi des logements ;

6. Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean soient conservés intégralement ;

7. Que le service clientèle envers les locataires soit pris notamment comme suit :

7.1. Le déplacement du service clientèle ou autre compensation à la convenance du locataire lors de renouvellement et de la signature des baux ;

7.2. Un local sera mis à la disposition de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord par la municipalité desservie pour la rencontre du locataire ou autre ;

7.3. Le règlement d'immeuble devra être harmonisé ultérieurement ;

8. Le service sociocommunautaire de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, se déplacera sur le territoire de la municipalité, notamment pour :

8.1. Le service de médiation entre locataires ;

8.2. L'accueil de nouveau locataire ;

8.3. Les interventions téléphoniques et à domicile concernant les plaintes entre locataires ;

8.4. Tous besoins de la clientèle, conformément au dernier rapport d'activité ;

9. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, entretiendra l'ensemble des infrastructures du parc immobilier de l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean, afin de s'assurer de la pérennité de celui-ci, selon les normes de la SHQ ;

10. Qu'une entente de gestion devra être établie avec la municipalité afin de prévoir les subventions nécessaires au bon fonctionnement de l'Office regroupé.
11. Qu'une entente propre à la municipalité devra être établie afin de répondre aux situations régulières et d'urgences notamment :
 - 11.1. Incendie et alarme incendie ;
 - 11.2. Dégât d'eau ;
 - 11.3. Déneigement ;
 - 11.4. Coupe de l'herbe ;
 - 11.5. Toutes autres situations régulières ou d'urgences ;
12. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, respectera, dans la mesure du possible, les ententes de conciergerie ou d'entretien, propre à la municipalité, afin de faciliter l'entretien des immeubles ;
13. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord favorise, dans la mesure du possible, l'achat local de biens ou de service, sur le territoire et pour les immeubles situés dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ;
14. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord favorise, dans la mesure du possible l'octroi de contrat de gré à gré et sur invitation avec les différents fournisseurs de service ou autres, situés sur le territoire et pour les immeubles situés dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ;
15. Appliquer toute autre entente spéciale propre à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

009-2017

DÉPÔT DES DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal suivants pour l'année 2017 :

M. Lucien Martel, maire
M. Yvan Côté, conseiller
M. Victor Boudreault, conseiller
M. Éric Thibeault, conseiller
M. Marcellin Tremblay, conseiller
M. Anicet Gagné, conseiller

010-2017

MANDAT D'ANALYSE CONCERNANT LE BRIS DE POMPE AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme HKD Turbo pour analyser le bris de la pompe du système d'enneigement au Mont Édouard au coût de 5 599.60\$ taxes en sus et que cette dépense le cas échéant, soit assumée par le Mont Édouard.

011-2017

SUBVENTION AUX ORGANISMES 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la répartition d'aide financière municipale 2017 pour les organismes selon la grille de répartition discutée et approuvée par le conseil municipal.

012-2017

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU MONT ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas encore remis au Mon Édouard le montant de 3000.00\$ qui était prévu pour les festivités du 25ième anniversaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Mont Édouard a pris en charge l'entretien de la patinoire située dans son secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait autorisé le transfert du VTT appartenant à la municipalité et utilisé par les Quatre Saisons d'Édouard à la station du Mont Édouard pour une somme de 3500.00\$

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du Mont Édouard et d'autoriser le transfert gratuitement du VTT de la municipalité à la station du Mont Édouard en compensation du service d'entretien de la patinoire de son secteur pour les années à venir et du montant dû dans le cadre des festivités du 25ième anniversaire de la station.

013-2017

DOSSIER COMMUNICATION - PROPOSITION D'À L'AISE MÉDIA

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services d'À L'Aise Média, tel que proposé, pour la captation vidéo et diffusion des séances du conseil municipal, la production des bulletins municipaux et un service de support technique au niveau des communications à raison de 10 heures par mois ou 120 heures annuellement au montant mensuel avant taxes de 862.50\$.

014-2017

MOTION DE FÉLICITATION AU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR 2016

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter le comité de bibliothèque et particulièrement Mme Germaine Boudreault pour l'excellent travail réalisé en 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Victor Boudreault informe l'assemblée sur le point suivant :

- Assemblée générale du comité de la pêche blanche le 7 janvier et début de la pêche prévue pour le 15 janvier

Monsieur Éric Thibeault informe l'assemblée sur les points suivants :

- Émission de 269 permis pour 2016, dont 12 pour nouvelle construction
- Spectacle bénéfique pour la Zec saumon le 18 février prochains

Monsieur Marcellin Tremblay informe l'assemblée sur les points suivants :

- Succès de l'activité du 31 décembre au Mont Édouard
- Rencontre du comité Promotion des arts en janvier

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée sur le point suivant :

- Retour sur les pannes d'électricité en décembre et état de la situation

PÉRIODE DE QUESTIONS

015-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h52

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».